République Française
Département MORBIHAN
Commune de LA GREE SAINT LAURENT

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 056-215600685-20251222-00362023-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	**8**	**10**

Vote
Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre à dix-neuf heures, dans le respect des distanciations sociales dû au Covid 19 le Conseil Municipal de la Commune de LA GREE SAINT LAURENT s'est réuni dans la salle communale sous la présidence de Monsieur André JOSSE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, ont été transmises par courrier aux conseillers municipaux le deux juillet deux mille vingt-deux la convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le deux juillet deux mille vingt-deux.

Présents : M. André JOSSE, M. Bruno LE MEN, Mme Martine GOUÉDO, Mme Monique RONDEAU, M. Frédérique MARAY, M. Ronan GARIN, Mme Fabienne MÉZANGES, M. René BOULÉ

Absents excusés : M. Marc PETON ayant donné un pouvoir à M. Bruno LE MEN et Mme Solange GLÉHELLO ayant donné un pouvoir à M. André JOSSE, M. Sébastien BÉCEL,

A été nommée secrétaire : M. Frédérique MARAY,

N°0036-2023 – Demande de subvention du RPI Helléan-La Croix Helléan-La Grée Saint Laurent.

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil municipal une demande de subvention de la part du RPI Helléan-La Croix Helléan-La Grée Saint Laurent concernant les enfants domiciliés sur la commune (5) pour l'année scolaire 2023-2024 à savoir :

Arbre de Noël : 30.00€
Activité nautique : 5.00€
Activité poney : 5.00€
Sortie scolaire : 25.00€

Soit un total de 65.00€

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-**Décident** d'octroyer les subventions détaillés ci-dessus

-**Chargent** Monsieur le Maire du versement à chaque association de la somme allouée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 14 décembre 2023
Monsieur Le Maire
André Josse

